

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3084

présenté par

M. Viry, Mme Sanquer, M. Mazaury, M. Mathiasin et Mme Youssouffa

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	500 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	500 000
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'intelligence artificielle est un formidable outil de compétitivité et de croissance pour les entreprises. Toutefois, elle peut être destructrice d'emplois et il convient d'anticiper ce qui pourrait

être structurel dans la politique de l'emploi dans les prochaines années.

Aussi, le présent amendement prévoit la création d'ETPT spécifiquement dédiés à l'accompagnement des mutations économiques et au développement de l'emploi en lien avec l'intelligence artificielle.

Ils auraient pour missions principales d'évaluer les impacts sur l'emploi de l'intelligence artificielle. Il convient de dresser un bilan sur le nombre d'emplois détruits ou transformés, en cours ou à venir, par l'IA mais également étudier les secteurs les plus touchés par l'automatisation et ceux où l'intelligence artificielle a, au contraire, stimulé l'emploi, mais également élaborer une stratégie sur les reconversions professionnelles futures avec une volonté de former les actifs d'aujourd'hui et de demain.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, en respectant le cadre de la LOLF :

- Il augmente de 500 000 d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 03 – "Anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi " du programme n° 103 "Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi" ;
- Il réduit de 500 000 d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 33 "Financement des agences régionales de santé " du programme n° 155 "Soutien des ministères sociaux".

Monsieur le Député Stéphane Viry tient toutefois à souligner qu'il ne souhaite pas réduire les crédits alloués au programme n° 155.